

## Conditions Générales de Vente - JD Concepts SComm

### Article 1 - Objet

Dans le cadre de ses activités d'organisation, de conception, de planification et de coordination d'événements pour professionnels et privé, les présentes conditions générales décrites ci-après détaillent les droits et obligations entre d'une part la société *JD Concepts SComm*, dénommée "Société" et d'autre part, la personne physique ou morale, dénommée "Client"

Ces conditions de vente forment le contrat liant les parties, à l'exclusion de conditions propres au client. Il ne sera admise aucune dérogation aux présentes conditions générales, sauf accord écrit de la part de la Société. L'absence de mise en oeuvre d'une clause établie dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme une renonciation de la Société à s'en prévaloir.

### Article 2 - Contrat

Les offres de la Société sont faites sans engagement. Une offre, complétée des présentes conditions générales de vente, constitue une proposition de contrat pour lequel le Client, ou son éventuel mandataire pour lui-même, déclare expressément disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution des obligations lui incombant.

La Société pourra être considérée comme engagée que pour autant qu'elle ait accepté la commande par écrit et que l'acompte demandé ait été payé, dans le cas où un acompte est demandé. En toute hypothèse, les prix contenus dans l'offre ne seront plus valables si l'offre n'a pas été acceptée par le client et par la Société dans un délai de quinze jours à dater de la date mentionnée dans notre document.

Pour certains événements, l'agence pourra également imposer les conditions générales de ses partenaires qui devront également être appliquées.

### Article 3 - Obligations de l'agence

La Société a obligation de mettre en oeuvre tous les moyens qu'elle juge nécessaires et suffisants pour satisfaire ses clients, dans la limite des services contractualisés avec obligation de moyens définis à l'article 1 des présentes.

Dans le cadre d'une prestation de *JD Concepts SComm*, il est convenu que la Société effectue les réservations fermes avec son ou ses prestataires qu'après réception et encaissement du premier acompte ou acompte unique tels que définis à l'article 5 des présentes.

### Article 4 - Obligations du client

Le Client s'engage à ne pas dissimuler d'éléments liés à l'événement, à la Société ou à ses partenaires, dissimulation qui serait de nature à retarder, entraver, contrarier, désorganiser le projet ou sa réalisation. Le Client fera en sorte de faciliter l'accès aux informations dont la Société aurait besoin.

Le Client s'oblige à respecter et à accomplir les conditions particulières de tel(s) ou tel(s) intervenant(s) sélectionné(s) et en particulier à régler tout cautionnement ou garantie qui s'avérerait nécessaire avant le parfait règlement de l'intégralité des sommes dues.

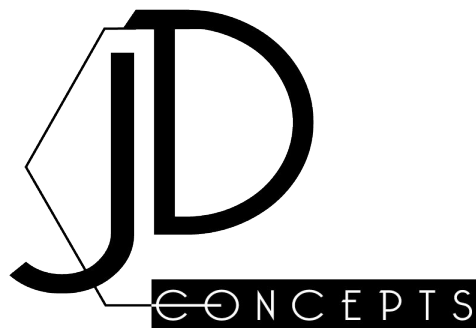
Le Client s'engage à ne pas intervenir directement, avant, pendant et après l'événement, auprès des fournisseurs, sous-traitants, personnels et collaborateurs de la Société.

Si le Client venait à solliciter les membres de son personnel pour un événement où la Société ne serait pas engagée, le Client s'engage à indemniser la Société à concurrence d'un montant forfaitaire et irréductible de 1.000€ par prestation du personnel. Dans le cas où, le client venait à réaliser ou faire réaliser un événement qui aurait été défini initialement par *JD Concepts SComm*, une somme égale à 30% de tous les projets devisés et plagés serait due à la Société.

### Article 5 - Paiement

Les tarifs des services vendus sont ceux en vigueur au jour de l'envoi de l'offre au client. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Ils seront majorés du taux de TVA. En cas de réponse supérieure à 15 jours après l'envoi de l'offre, la Société s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment si cela est justifié.

Une réservation sera confirmée à réception de 50% du montant total de la prestation. Le solde sera versé à réception de la facture, après événement. Le Client sera responsable du paiement de toutes dépenses non-liées au contrat (frais liés au vol, remplacement ou détérioration du matériel, ...) encourues par lui ou par ses invités. À la fin de la prestation, en cas de surcoût, *JD Concepts SComm* calculera le prix effectivement dû et enverra la facture au Client en adaptant directement le montant à la somme réellement due. Le Client devra payer le solde des sommes dues à réception de la facture.



## Conditions Générales de Vente - JD Concepts SComm

Toutes les factures sont payables au grand comptant. Toute somme impayée à l'échéance donnera lieu au paiement de plein droit et sans mise en demeure préalable d'un intérêt de 1% par mois et d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% avec un minimum de 125€ à titre de dommages et intérêts.

### Article 6 - Facturation des tiers

Pour toute prestation faisant appel à un prestataire externe, un fournisseur ou un partenaire de la Société, les factures de ces derniers seront adressées au nom du Client. Le Client s'engage donc à régler directement le tiers.

### Article 7 - Conditions d'annulation

Une annulation de commande par le Client doit obligatoirement avoir lieu par courrier recommandé. En cas d'annulation de la commande par le client plus de trente jours avant la prestation (date de la poste faisant foi), le Client s'engage à indemniser la société à concurrence d'un montant fixé forfaitairement à 25% du prix du marché conclu, outre le remboursement à la Société de tous les frais encourus.

En cas d'annulation de la commande par le Client entre trente et quinze jours avant la prestation, le client s'engage à indemniser la Société à concurrence d'un montant fixé forfaitairement à 50% du prix du marché conclu, outre le remboursement à la Société de tous les frais encourus jusqu'au jour de l'annulation.

En cas d'annulation de la commande par le Client moins de quinze jours avant la prestation, la totalité du montant de la prestation sera due à la Société.

### Article 8 - Réclamation et Litiges

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération que si elle est formulée par courrier recommandé avec accusé de réception à son siège, dans un délais de huit jours maximum après la fin de la prestation.

La présente convention est soumise au droit belge et toute contestation y relative sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Nivelles.

### Article 9 - Force Majeure

Le Client est responsable de tout dommage, direct ou indirect, que lui-même ou les participants pourraient causer au cours de l'événement. *JD Concepts SComm* décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit (vol, dégradations, ...), affectant les biens de toute nature (effets personnels, matériels, ...) apportés par le Client ou appartenant aux participants, quelque soit l'endroit où les biens sont entreposés (parking, salons, ...).

*JD Concepts SComm* sera déchargée de toute obligation au cas où un événement de force majeure ou fortuit surviendrait (grève, incendie, dégâts des eaux, ...). En aucun cas, la Société ne peut être tenue pour responsable des préjudices directs ou indirects liés à l'exécution de la (des) prestation(s) fournie(s) par le(s) prestataire(s) concerné(s), lequel est(ont) seul(s) responsable(s) vis-à-vis du Client.

### Article 10 - Assurance

Dans le cadre de son activité, *JD Concepts SComm* souscrit à une assurance Responsabilité Civile professionnelle couvrant les incidents éventuels dont la Société serait directement responsable (matériel ou personnel mis en cause). Néanmoins, le Client est libre de souscrire auprès de la compagnie de son choix à une assurance complémentaire (assistance, prévoyance, annulation, ...) pour couvrir tout incident dont ses participants ou représentants seraient directement responsables.

Le Client déclare et garantit avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre du contrat et qu'il est titulaire d'une assurance de responsabilité civile en cours de validité. À cet effet, le Client s'engage à renoncer et à faire renoncer ses assureurs et/ou tout participant le cas échéant, à tout recours à l'encontre de la Société en cas de survenance de quelconque de ces événements précités dans l'article 9.

### Article 11 - Confidentialité

La Société s'engage à ne pas vendre, partager ni divulguer des données personnelles nominatives du Client à des tiers en dehors de son propre usage. Cependant, ces données peuvent être occasionnellement transmises à des tiers agissant pour le compte de la Société ou en relation avec l'activité de la Société dans le cadre de l'utilisation pour laquelle elles avaient été recueillies à l'origine. Le Client dispose du droit d'accès et de mise à jour de ses données personnelles nominatives ainsi que du droit de demander leur suppression à l'adresse mail [Jordy@idconcepts.be](mailto:Jordy@idconcepts.be).